

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 décembre 2025

DELIBERATION : 2025-05-26

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour l'acquisition d'armoires de stockage des déchets dangereux au sein des déchetteries intercommunales

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

BONIFASSI Eric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. MERMET Alexandre ; M. LAUGIER Joël ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour l'acquisition d'armoires de stockage des déchets dangereux au sein des déchetteries intercommunales

Exposé

Au titre de sa compétence « gestion des déchets », la CCAPV exploite sept déchetteries, au sein desquelles les déchets diffus spécifiques (DDS), également appelés « déchets dangereux », sont acceptés. Au regard de leur caractéristiques chimiques et de leur potentielle dangerosité pour la santé et l'environnement, ces déchets nécessitent une prise en charge et des conditions de stockage spécifiques avant d'être évacués vers le site de traitement.

Pour faire suite à un rapport de contrôle ICPE, afin d'améliorer les conditions de gestion des déchets dangereux au sein des déchetteries intercommunales, il est proposé de remplacer et donc d'acquérir 5 nouvelles armoires de stockage spécifiques et adaptées répondant aux normes ICPE actuelles.

Ces armoires seront déployées sur les sites de Barrême, Castellane, La Mure Argens, Pont de Gueydan et la Palud sur Verdon, les armoires des déchetteries d'Allos et Thorame Basse ayant déjà été changées lors des travaux de 2018.

Au regard du coût de cet équipement, évalué à 202 740.00 € HT il est proposé au conseil communautaire de solliciter l'aide de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 100 000 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<u>Dépenses prévisionnelles HT :</u>	202 740.00 €
Acquisition 4 armoires DDS 10 m3	167 740.00 €
Acquisition 1 armoires DDS 8m3	35 000.00 €
 <u>Recettes prévisionnelles :</u>	 202 740.00 €
Financement de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (50%)	100 000.00 €
Autofinancement CCAPV (50 %)	102 740.00 €

Le lancement de cette opération et son plan de financement ont été validés par la commission Gestion et Réduction des Déchets réunie le 27 novembre dernier.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER**, pour le financement de l'acquisition de 5 nouvelles armoires de stockage spécifiques et adaptées pour les Déchets Dangereux Spécifiques répondant aux normes ICPE actuelles, les aides de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 100 000 € ;
- **D'INSCRIRE** cette opération et les crédits afférents au BP 2026 du budget annexe Ordures Ménagères
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 16 décembre 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER